RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 49/2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 août 2021

Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, Mme PIC Odile M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène,M CAMALY Julien, DECROCK Frédéric Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGÉ Pierre , Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia,

Excusés : M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M Claude COSTA donne pouvoir à M Jean-Marie CAYUELA, M Claude DELANNE donne pouvoir à M Franck PENEL, Mme CULAT Danielle donne pouvoir à Mme PIC Odile, Mme Eva SOUBIELLE,

Secrétaire de séance : M CAMALY Julien

Objet : Avenant n°1 à la convention de coordination entre la police municipal de Saint-Cyprien, d'Alénya et de Latour-Bas-Elne et les forces de sécurités de l'état

Monsieur le Maire rappelle que la PPM participe aux missions de sécurité publique au côté de la police ou de la gendarmerie nationale, elle complète leur présence sur le terrain.
Il est donc nécessaire que leurs actions respectives soient coordonnées dans l'intérêt des citoyens comme dans celui des agents de police ou des gendarmes.
Cette collaboration se formalise par la signature d'une convention de coordination entre la police municipale mutualisée et les forces de sécurité de l'état. Cette convention est en cours depuis 2013.
Suite à la modification du planning et à l'extension des horaires pour les missions de surveillance il convient d'approuver l'avenant, dont le projet est joint en annexe, entérinant ces modifications.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 dont le projet est joint en annexe à la convention de coordination entre la police municipale de Saint-Cyprien Alenya et Latour Bas Elne et les forces de sécurité de l'Etat dont le projet est joint en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 27 août 2021